



Département de l'AIN

Arrondissement de Bourg-en-Bresse

Canton de Meximieux

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté, Égalité, Fraternité

VILLE DE BÉLIGNEUX

BUDGET PRIMITIF 2022
BUDGET GÉNÉRAL DE LA COMMUNE
ET CCAS

La commune est membre de la Communauté de communes de la 3CM. Béligneux est une commune atypique par sa position géographique à la porte de l'agglomération lyonnaise mais également par l'implantation du camp militaire de la Valbonne sur une partie de son territoire.

Un axe routier à très haute fréquentation qui traverse la commune avec l'implantation d'un échangeur d'autoroute.

La population légale estimée au 1er janvier 2022 s'établit à 3 376 habitants, sachant que le dernier recensement est intervenu en 2018. Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2022. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le Maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile. Le budget 2022 a été voté le lundi 28 février 2022 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande à la mairie aux heures d'ouvertures du secrétariat ou sur le site internet de la commune.

LES PRIORITES DU BUDGET :

Ce budget a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus à la population ;
- de contenir la dette.

- de mobiliser des subventions chaque fois que possible (étant toutefois précisé que les subventions se raréfient et que la commune doit donc assurer bon nombre de financement de ses investissements).
- En matière d'investissement, les grands projets se concentrent sur :
 - ▶ l'aménagement de la montée de Béligneux avec un mode doux qui permettra de relier le village de Béligneux à l'axe central de La Valbonne ;
 - ▶ La poursuite de la révision du Plan Local d'Urbanisme avec l'atelier du triangle et l'aide de l'agence d'ingénierie de l'Ain ;
 - ▶ Des efforts pour l'aménagement de la RD 1084 ;
 - ▶ Réhabilitation de ces bâtiments communaux qui sont restés de nombreuses années sans entretien. Aujourd'hui la municipalité doit faire face à des dépenses conséquentes pour remettre aux normes des installations.

L'équilibre du Budget de la commune se présente comme suit :

INTITULÉ	RECETTES	DÉPENSES
FONCTIONNEMENT	2 256 992,50 €	2 256 992,50 €
INVESTISSEMENT	1 369 366,29 €	1 369 366,29 €
BUDGET TOTAL	3 626 358,79 €	3 626 358,79 €

Il est possible de distinguer deux catégories d'inscription budgétaire :

- Les dépenses et recettes réelles, qui font l'objet d'un encaissement ou d'un décaissement effectif ;
- Les dépenses et recettes d'ordres qui sont des opérations comptables internes à la collectivité, n'entraînant pas de mouvement de trésorerie, exemple : amortissements, provisions...

LE BUDGET PRINCIPAL

➤ La section de fonctionnement

a) Généralités La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. Les recettes de fonctionnement correspondent principalement aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population, aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées essentiellement par l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les salaires du personnel municipal, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer. Au final, l'écart entre le volume total des recettes et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement prévisionnel, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

b) Les recettes de la section de Fonctionnement:

COMPTES	INTITULES	MONTANT BUDGÉTISÉ 2021	MONTANT BUDGÉTISÉ 2022
002	Excédent	242 140,84 €	436 439,50 €
013	Atténuation de charges	8 000,00 €	8 000,00 €
70	Produits des services	5 000,00 €	11 000,00 €
73	Impôts et taxes	1 133 339,00 €	1 143 059,00 €
74	Dotations et participations	510 000,00 €	606 794,00 €
75	Autres produits de gestion courantes	45 150,00 €	51 700,00 €
77	Produits exceptionnels	500,00 €	0,00 €
	TOTAL RECETTES	1 944 129,84 €	2 256 992,50 €

Hormis l'excédent de clôture qui est plus élevé pour 2022 les recettes de fonctionnement restent constantes. Une légère évolution sur le chapitre 73 avec l'inflation des bases.

c) La fiscalité

L'assemblée a décidé une légère évolution du taux de la de la taxe foncière sur les propriétés passant le taux de 28,97% à 29 %.

Les taux fixés pour 2022 sont les suivants :

- Taxe Foncière (bâti)..... 29 %
- Taxe foncière (non bâti) 52,88 %

d) Les dépenses de fonctionnement

Budget Prévisionnel :

DEPENSES			
COMPTES	INTITULES	MONTANT BUDGÉTISÉ 2021	MONTANT BUDGÉTISÉ 2022
011	Charges à caractère général	478 482.00 €	567 710.00 €
012	Charges de personnel	694 000.00 €	744 000.00 €
65	Autres charges de gestion courante	149 170.00 €	173 930.00 €
6574	Subventions	106 165.00 €	99 530.00 €
657362	Subvention CCAS	7 000.00 €	15 000.00 €
66	Charges financières (en 2020 réaménagement emprunt 34 324,43)	19 000.00 €	19 600.00 €
67	Charges exceptionnelles	0.00 €	0.00 €
O14	FNGIR	57 332.00 €	60 000.00 €
O42	opérations d'ordres	300 000.00 €	55 000.00 €
	SOUS-TOTAL	1 811 149.00 €	1 734 770.00 €
O23	Virement à la section d'investissement	132 980.84 €	522 222.50 €
	TOTAL DEPENSES	1 944 129.84 €	2 256 992.50 €

La commune continue à poursuivre son effort de rationalisation des dépenses réelles de fonctionnement, pour pouvoir financer les opérations d'équipement du budget principal.

Mais elle est obligée dès 2022 de recruter au sein des services administratifs, il faut restructurer les services qui jusqu'à présent sont en sous-effectif pour fournir un travail de qualité. Il a également été nécessaire de recruter du personnel supplémentaire au sein du restaurant scolaire pour la surveillance passant de 5 agents à 9 agents. Une nécessité pour répondre aux normes drastiques liées à la pandémie.

La Commune se donne comme objectif le maintien de ses charges courantes de fonctionnement malgré une situation difficile au regard de la crise sanitaire mais également de l'inflation qui touche de plein fouet les collectivités au même titre que les ménages.

Le chapitre 65 augmente pour faire face aux dépenses dues au Syndicat d'Energie de l'Ain dans le cadre des travaux d'électrification rurale.

Le chapitre 011 quant à lui augmente en prévision de l'inflation prévue sur les postes d'énergie mais aussi pour répondre aux nouveaux contrats à souscrire dans le cadre du suivi des normes obligatoires.

En 2021 dans le cadre du passage à la M57 au 1^{er} janvier 2022, les services administratifs en étroite collaboration ont effectué un lourd travail d'épuration de l'actif. Grâce à cette action et pour être en concordance avec les normes, l'amortissement a été ajusté répondant ainsi à la réalité. Nous passons de la somme de 300 000 € budgétisée à 55 000 €.

CHARGES DE PERSONNEL 2022 :

Effectif 2022 : 26 agents

Changements amorcés pour l'année 2022

INTITULÉ	Augmentation ou diminution mensuelle	Augmentation ou diminution Annuelle
Agent d'urbanisme de 32 h à 28 h	- 304 €	- 3 648 €
Nouveau poste Ressources Humaines	+ 2 301 €	+ 27 612 €
TOTAL	1 997 €	23 964 €

Une réorganisation des services administratifs avec :

- le recrutement d'un agent supplémentaire à 30 heures hebdomadaires pour la gestion des ressources humaines et du développement de la communication.

Hormis les augmentations liées aux échelons aucun autre changement n'est prévu au sein de la masse salariale.

Une **revalorisation indiciaire de la catégorie C** a eu lieu au 01/01/2022 elle impliquera une augmentation annuelle, de la masse salariale, **de 3 959 €**.

8 agents sont concernés :

- 3 ATSEM ;
- 3 administratifs ;
- 1 agent des services techniques ;

1 agent d'entretien des bâtiments communaux.

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Généralités

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la Commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Elle regroupe :

- En dépenses : Celles faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- En recettes : les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus et les recettes dites patrimoniales telles que les produits des cessions des terrains, des biens meubles ou immeubles ainsi que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement) ou encore le FCTVA.

Les dépenses de la section d'investissement

COMPTES	INTITULES	MONTANT BUDGÉTISÉ 2021	MONTANT BUDGÉTISÉ 2022
001	Déficit	0.00 €	0.00 €
16	Emprunts et dettes	156 535.33 €	169 287.00 €
20	Immobilisations incorporelles	48 000.00 €	58 671.00 €
204		20 464.67 €	5 000.00 €
21	Immobilisations corporelles	170 308.97 €	155 801.76 €
23	Immos en cours	1 143 370.00 €	964 606.53 €
O40	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €	0.00 €
O41	opérations d'ordres (intégration frais d'annonces	0.00 €	16 000.00 €
10	Dépenses imprévues	241 000.00 €	0.00 €
	TOTAL DEPENSES	1 779 678.97 €	1 369 366.29 €

Détail des opérations d'investissement pour 2022 :

INTITULÉ	NUMÉRO D'OPERATION	PROPOSITION BUDGÉTAIRE 2022	INSCRIPTION DES RESTES A RÉALISER PROVENANT DE 2021 ET OUVERTURE ANTICIPÉE 2022	TOTAL PROPOSITION ET REPORT 2021
MATÉRIEL TECHNIQUE	136	52 150.00 €	5 600.00 €	57 750.00 €
GROUPE SCOLAIRE	133	106 129.53 €	4 000.00 €	110 129.53 €
VOIRIE	139	46 000.00 €	0.00 €	46 000.00 €
DECI	220	0.00 €	0.00 €	0.00 €
PLU	191	40 000.00 €	18 671.00 €	58 671.00 €
MAIRIE	193	61 000.00 €	3 000.00 €	64 000.00 €
SALLE RÉUNION GRANDE HERMIERE	213	2 000.00 €	0.00 €	2 000.00 €
AMÉNAGEMENT BARMETTES ET BRUYERES	214	0.00 €	10 000.00 €	10 000.00 €
ILLUMINATIONS	218	30 000.00 €		30 000.00 €
MODE DOUX MONTÉE DE BÉLIGNEUX	221	600 000.00 €	8 000.00 €	608 000.00 €
PART FINANCIERE DE LA COMMUNE POUR LES TRAVAUX SIEA	222	5 000.00 €		5 000.00 €
SIGNALÉTIQUE	219	3 500.00 €	0.00 €	3 500.00 €
RESTAURANT SCOLAIRE	226	0.00 €	11 100.00 €	11 100.00 €
ENVIRONNEMENT	227	76 000.00 €		76 000.00 €
CIMETIERE	228	35 000.00 €		35 000.00 €
WC PUBLICS	229	25 000.00 €		25 000.00 €
LOCAL DES BOULISTES	230	5 500.00 €		5 500.00 €
LOCATIONS APPARTEMENTS		0.00 €	0.00 €	0.00 €
VIDÉO SURVEILLANCE	224	36 428.76 €	0.00 €	36 428.76 €
TOTAL		1 123 708.29	60 371.00	1 184 079.29
CAPITAL EMPRUNT		169 287.00 €	0.00 €	169 287.00 €
O41 (opérations d'ordre)		16 000.00 €	0.00 €	16 000.00 €
1068		0.00 €	0.00 €	0.00 €
10226		0.00 €	0.00 €	0.00 €
001 - DEFICIT		0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL GENERAL		1 308 995.29	60 371.00	1 369 366.29

Le financement de l'investissement de l'exercice 2022 :

Les recettes prévues pour le financement des investissements sont réparties dans le tableau ci-après :

COMPTES	INTITULES	MONTANT BUDGÉTISÉ 2021	MONTANT BUDGÉTISÉ 2022
001	Excédent	575 938.13 €	636 143.79 €
021	Virement de la section de fonctionnement	132 980.84 €	522 222.50 €
10222	FCTVA	199 900.00 €	95 000.00 €
10226	Taxe d'aménagement	30 000.00 €	45 000.00 €
1068	Affectation des résultats	0.00 €	0.00 €
O40	Opérations d'ordres	300 000.00 €	55 000.00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	500 000.00 €	0.00 €
O41	Opérations patrimoniales	0.00 €	16 000.00 €
	TOTAL RECETTES	1 738 818.97 €	1 369 366.29 €

La situation de la dette

La municipalité n'aura pas recours à l'emprunt en 2022. Les opérations d'investissement prévues seront entièrement financées par l'autofinancement grâce aux résultats de clôture qui sont favorables.

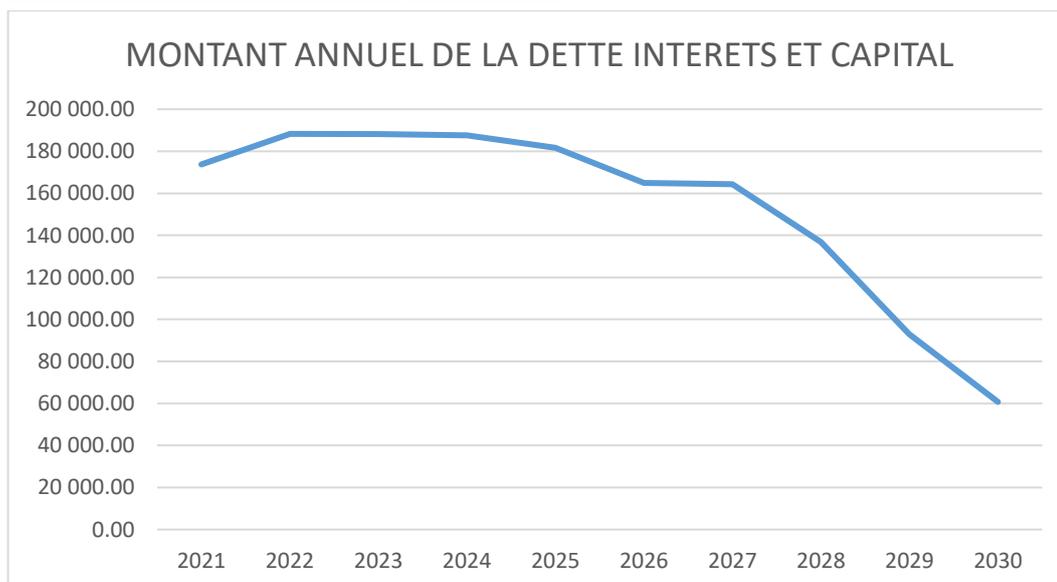
Encours de la dette au 1^{er} janvier 2022 : **1 975 982 €**

Annuité de la dette 2022 : **188 277,27 €**

Dont :

- Intérêts : 18 990,71 €
- Capital : 169 286,56 €
-

Évolution de la dette



ENDETTEMENT PLURIANNUEL DES EMPRUNTS à compter de l'exercice 2021

Budget BUDGET COMMUNE

Code emprunt	Objet de l'emprunt	Annuités									
		2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
12-01	VOIRIE	26 888.08	26 888.08	26 888.08	26 888.08	26 888.08	26 888.08	26 888.08	0.00	0.00	0.00
14-01	TRAVAUX GROUPE SCOLAIRE	36 281.45	37 389.71	37 282.35	36 672.18	36 043.37	35 423.87	34 804.40	34 187.45	25 232.29	0.00
15-01	TRAVAUX GRPE SCOLAIRE	21 392.64	21 392.64	21 392.64	21 392.64	16 044.66	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
20-01	Voirie - travaux chemin des bruyères	23 301.96	23 301.96	23 302.06	23 301.96	23 301.96	23 301.96	23 301.96	23 301.96	23 301.96	23 301.96
20-02	voirie - travaux chemin des Bruyères	10 494.52	10 479.36	10 479.36	10 479.36	10 479.36	10 479.36	10 479.36	10 479.36	10 479.36	10 479.36
20-03	refinancement emprunt travaux groupe scolaire	41 900.28	41 900.28	41 900.28	41 900.28	41 900.28	41 900.28	41 900.28	41 900.28	6 983.11	0.00
21-01	mode doux - fin travaux voirie bruyères	13 472.62	26 945.24	26 945.24	26 945.24	26 945.24	26 945.24	26 945.24	26 945.24	26 945.24	26 945.24
Total budget BUDGET COMMUNE		173 731.55	188 277.27	188 190.01	187 579.74	181 602.95	164 938.79	164 319.32	136 814.29	92 941.96	60 726.56

En 2025 l'emprunt 15-01 échéance annuelle de 21 392 €

En 2027 l'emprunt 12-01 échéance annuelle de 26 888 €

En 2029 les emprunts 14-01 et 20-03 pour une échéance de 77 900 €

PERSPECTIVE 2021 – 2026

	2021	2022	2023	2024	2025	2026	TAUX MOYEN EVOLUTION
Produits réels courants de fonctionnement (A)	1 821 250	1 824 893	1 828 542	1 832 199	1 835 864	1 840 453	0.17%
Charges réelles courantes de fonctionnement (B)	1 396 035	1 416 976	1 438 230	1 459 804	1 481 701	1 503 926	1.25%
Epargne de gestion (C = A - B)	425 215	407 917	390 312	372 396	354 163	336 527	-3.82%
Résultat financier (D)	-17 640	-18 991	-17 287	-15 024	-12 695	-10 515	
Résultat exceptionnel (E)	1 751	1 700	1 700	1 700	1 700	1 700	-0.50%
Epargne brute (F = C + D + E)	409 327	390 626	374 725	359 072	343 168	327 712	-3.64%
remboursement capital dette et assimilés (G)	156 144	169 286	170 903	172 558	168 907	154 424	-0.18%
Epargne nette (H = F - G)	253 183	221 340	203 822	186 514	174 261	173 288	
Dépenses réelles d'investissement (I)	753 688	619 286	620 903	522 558	518 907	504 424	-6.47%
Dépenses d'équipement brut	597 544	450 000	450 000	350 000	350 000	350 000	-8.53%
recettes réelles d'investissement (hors emprunt) (J)	323 058	350 000	350 000	300 000	300 000	300 000	-1.23%
Emprunts réalisés (chap 16 hors 165 et 16449) (K)	500 000	0	0	0	0	0	
(DRF + capital de la dette) / RRF (= MAC)	85.23%	86.92%	88.00%	89.09%	89.91%	90.11%	
Taux d'équipement (= Equipement brut / RRF)	32.81%	24.66%	24.61%	19.10%	19.06%	19.02%	
Encours de la dette au 31/12	1 975 982	1 806 695	1 635 793	1 463 234	1 294 327	1 139 903	
Encours de la dette / RRF	108.50%	99.00%	89.46%	79.86%	70.50%	61.94%	
capacité desendetteement encours de la dette / épargne brute	5	5	4	4	4	3	

BUDGET CCAS 2022

Compte administratif 2021 dont détail ci-après :

RESULTATS DE FONCTIONNEMENT DE L'ANNEE 2021

Total des recettes.....	7 000,00 €
Total des dépenses.....	6 338,70 €
Résultat exercice 2021.....	661,30 €
Résultat de clôture de fonctionnement 2020	4 749,11 €

Résultat de clôture 2020 + 2021

$$4\,749,11 + 661,30 = 5\,410,41 \text{ €}$$

Pas de section d'investissement

Budget 2022 dont détail ci-après

011 – Charges à caractère général.....	16 510,41 €
65 – Autres charges gestion courante..... (en cas d'aide exceptionnelle)	4 000,00 €

TOTAL DES DEPENSES **20 510,41 €**

002- Excédent antérieur reporté	5 410,41 €
74 – Subvention provenant de la Commune	15 000,00 €
75 – Produits exceptionnels	100,00 €
TOTAL DES RECETTES	20 510,41 €

LE MAIRE,
Jacques PIOT